

Question de Mme Katrin Jadin au Ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "La réduction des subsides au FBSA"

Katrin Jadin (MR):

Je me permets de vous interroger au sujet de la réduction des subsides transférés par la Loterie Nationale au "Fonds belge pour la Sécurité alimentaire" (FBSA). Nous avons appris récemment lors de débats en commission des Finances que la loi-programme la plus récente prévoira une réduction de 5 % du montant de ces subsides. Une telle réduction ne déroge pas seulement à l'article 8 de la loi du 19 janvier 2010 portant création du FBSA en ce qu'elle diminue d'environ un million d'euros la somme prévue par la loi, mais elle nuit aussi à la coopération belge, vue que ces budgets répondent à des besoins essentiels de pays fortement touchés par la crise alimentaire et le changement climatique, notamment parce que les projets soutenus par le FBSA sont des projets de long terme et permettent donc aux populations de bien s'approprier les outils et programmes de sécurité et d'autonomie alimentaire. 1. Comment envisagez-vous de pallier les pertes des moyens financiers pour le fonds? 2. Avez-vous déjà pu vous concerter avec les parlementaires en vu de la réorientation de certains projets FBSA?

Jean-Pascal Labille, Ministre :

La réduction de 5 % des subsides du FBSA (Fonds belge pour la Sécurité alimentaire) prévue par la loi programme n'aura pas d'impact sur l'exécution des programmes en cours, ni sur l'acceptation de nouveaux programmes et projets en 2013 et 2014. En date du 1er janvier 2013, le FBSA dispose d'un montant de 14,137 millions d'euros. La Loterie Nationale est tenue de verser annuellement 17,5 millions d'euros. En tenant compte de la réduction de 5 %, le montant qui sera versé s'élèvera à 31,382 millions d'euros, compté tenu des versements tardifs de la Loterie. Le FBSA devrait donc disposer d'un montant total d'environ 45,5 millions d'euros, tandis que les dépenses s'élèveront à 18,8 millions d'euros en 2013. Pour l'année 2013, le FBSA a prévu des crédits d'engagement pour un montant de 13,76 millions d'euros, en grande partie pour le financement d'un programme au Burundi. Par conséquent, la réduction du versement de la Loterie Nationale en 2013 n'aura pas d'impact immédiat sur l'exécution des objectifs du FBSA. La réduction sera encore majorée de 5 % en 2014 à cause des décisions budgétaires du dernier conclave. Cette réduction n'aura cependant pas de conséquence sur l'engagement de nouveaux programmes en 2014.